

ÉDITO du maire

Il y a maintenant 3 ans, lors des élections municipales de mars 2014, vous nous accordiez votre confiance à une large majorité.

Nous nous étions engagés sur un programme et je vous invite aujourd'hui, alors que nous sommes exactement à mi-mandat, à découvrir l'état d'avancement de chacun des points de notre programme dans la page qui suit.

Parfois un bon tableau vaut mieux que de longs discours et c'est avec beaucoup de joie et, je ne vous le cacherais pas, avec de la fierté, que je puis vous dire que nous avons réalisé, pour l'instant, près de 80 % de nos promesses.

Il ne s'agit pas pour nous de tomber dans de l'autosatisfaction, qui pourrait devenir ridicule, mais simplement de constater que nous avons mis, et que nous mettrons, tous les moyens en œuvre pour remplir nos promesses et maintenir notre cap au service des Vicomtaises et des Vicomtais.

Yannick DAVID

Maire

Vice-président de la Roche sur Yon Agglomération



Une nouvelle présentation ...
Votre bulletin municipal change d'apparence !



Et changements aussi pour le « Sortir à La Chaize » dans lequel nous offrons maintenant une place sous forme de « brèves » aux animations organisées par les associations autres que celles à vocation culturelle. L'Agenda placé en dernière page du Bulletin Municipal disparaît et vous retrouverez toutes les infos dans le « Sortir » plus complet. Ce livret de 4 pages est apprécié pour son format et son contenu et nous espérons satisfaire les associations et tous les Vicomtais.

sommaire

VIE MUNICIPALE p.02

VIE ÉCONOMIQUE p.04

CADRE DE VIE p.04

ACTIONS SOCIALES p.05

ENFANCE/JEUNESSE p.06

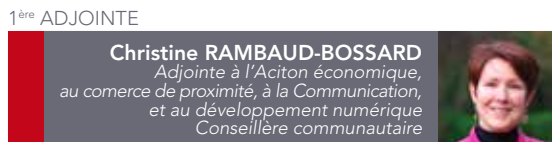
VIE ASSO./CULTURE & SPORT p.07

INFOS PRATIQUES p.10





Yannick DAVID
Maire
Vice-président
de la Roche-sur-Yon Agglomération
Président de toutes les commissions.



Christine RAMBAUD-BOSSARD
1^{ère} ADJOINTE
Adjointe à l'Aciton économique,
au commerce de proximité, à la Communication,
et au développement numérique
Conseillère communautaire



Jean NICOU
2^{ème} ADJOINT
Adjoint aux Affaires scolaires,
à l'Animation jeunesse et aux Affaires générales



Lucie SOULARD
3^{ème} ADJOINTE
Adjointe aux Actions sociales CCAS
et à la Petite enfance



Antoine REMBAUD
4^{ème} ADJOINT
Adjoint à l'urbanisme, aux Réseaux
et aux Chemins de randonnées



Nathalie CHUPEAU
5^{ème} ADJOINTE
Adjointe à l'environnement
au Développement durable
et aux Espaces Verts



PASCAL BONNIN
6^{ème} ADJOINT
Adjoint aux Sports et à la vie associative



Annie HENRY
Conseillère déléguée à la Culture
et au Patrimoine



Aurélien DOUILLARD
Conseiller délégué au Budget et au contrôle
de l'exécution budgétaire



Franck RAUTUREAU
Conseiller délégué à la Voirie
et aux Bâtiments Public

BILAN À MI-PARCOURS

PROMESSE DU PROGRAMME LA CHAIZE 2020

RÉALISER DES AIRES DE JEUX POUR LES ENFANTS

AMÉNAGER L'ÉCOLE MATERNELLE PIERRE PERRET

METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

SOUTENIR LES INITIATIVES DU FOYER DES JEUNES

CRÉER UN QUARTIER INTERGÉNÉRATIONNEL

POURSUIVRE LE PLAN ACCESSIBILITÉ HANDICAP
DES BÂTIMENTS PUBLICS

AMÉNAGER LA VALLÉE VERTE
POUR EN FAIRE UN LIEU DE PROMENADE ET LOISIRS

DÉDIER UN LOCAL AU CCAS ET À LA BANQUE ALIMENTAIRE

MAÎTRISER LA FISCALITÉ ET LES DÉPENSES COMMUNALES

GESTION Saine DU BUDGET ET DÉGAGER UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT
IMPORTANTE POUR NOS INVESTISSEMENTS

RECHERCHER DE NOUVELLES SUBVENTIONS POUR COMPENSER
LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT
AVEC LA RÉALISATION DE LA ZAC

AMÉNAGER ET SÉCURISER LA VOIRIE COMMUNALE

ENTREtenir LES CHEMINS COMMUNAUX

ÉLARGIR LA COMMISSION VOIRIE

EMBEllIR LE CENTRE BOURG

PERMETTRE L'ABOUTISSEMENT DE 2 PÔLES COMMERCIAUX
ET DE SERVICES : MAISON CIEUTAT ET HÔTEL DES VOYAGEURS

ACCOMPAGNER L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX COMMERCES
ET SERVICES DE PROXIMITÉ

SOUTENIR LES COMMERÇANTS DANS LEUR DÉMARCHE QUALITÉ

MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA ZONE DE LA FOLIE

FAVORISER UNE GESTION ÉCONOME DES TERRES AGRICOLES

ACCOMPAGNER LE RÉSEAU DES ENTREPRISES VICOMTAISES
DANS SES INITIATIVES

CONSTRUIRE UNE SALLE DE SPORTS

RÉNOVER LA MAISON DE LA BORGERIE
POUR ACCUEILLIR UN CENTRE CULTUREL

ASSURER LA PROMOTION DES MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES

POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DE LA RÉUSSITE DES VICOMTAIS DANS LEURS
DOMAINES RESPECTIFS

AMÉNAGER UN LOCAL DÉDIÉ AU COMITÉ DES FÊTES

METTRE DE NOUVELLES SALLES À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

AMÉNAGER DE NOUVEAUX LOCAUX POUR L'ADMR
ET L'ÉCOLE DE MUSIQUE

MUTUALISER DES COMPÉTENCES AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

PRÉSERVER L'IDENTITÉ DE LA CHAIZE AU SEIN DE L'AGGLO

PRÉSERVER LE RÉSEAU D'ASSISTANTES MATERNELLES
AU SEIN DE L'AGGLO

METTRE EN PLACE UNE LIGNE DE TRANSPORT RÉGULIÈRE

SUPPRIMER LE PAYS YON ET VIE ET TRANSFERT
DES COMPÉTENCES VERS L'AGGLO

ÉTAT DU DOSSIER

- Une première aire a été réalisée près de la mairie en 2016
- Une seconde est programmée pour 2018

- L'aménagement informatique en tableaux numériques est programmé pour 2017

- Mise en place des NAP (nouvelles activités périscolaires) dès la rentrée 2014

- Foyer fermé malheureusement compte tenu de la faible implication et du désintérêt des jeunes.

- Achats des terrains autour de la maison de retraite par Vendée Habitat en 2016 et 2017 ; début des travaux 2nd semestre 2017

- Travaux d'accessibilité en 2015/ 2016 ; poursuite en 2017 conformément à notre programmation pluri annuelle

- En cours d'études

- Installation en 2015 d'un modulaire affecté au CCAS (aide alimentaire)

- 5 % d'augmentation des taux des taxes sur l'ensemble du mandat (0,85%/an)
- 15 % d'économie de fonctionnement sur la période 2014/2016

- CAF de+ 500 000 € en 2015 et 2016
- CAF pour exercice 2017 = 584 000 € (moyenne des 10 dernières années 350 000 €)

- Sollicitation d'un prestataire chargé de monter les dossiers de demande de subventions auprès de l'Europe

- Début des travaux en 2017 avec commercialisation de la première tranche fin 2017

- Travaux rue de la Gare, route de La Parisière en 2016
- Rénovation et aménagement du parking de la salle du Moulin Rouge et de la rue du Moulin Rouge en 2017/2018

- Investissement de 15 000€/an d'achats de matériaux pour l'entretien des chemins

- Ouverture de la commission aux usagers des chemins dès 2014

- Objectif d'obtenir « 1 fleur » avant 2020 avec recrutement d'un agent spécialisé

- Construction par Vendée Logement d'un pôle commercial et de services à la place de la Maison Cieutat (début travaux 2017)

- Recherche d'investisseurs pour L'Hôtel des Voyageurs

- Participation aux côtés des commerçants à la Journée Nationale du Commerce de Proximité ; prix national attribué à notre commune !

- Accompagnement dans l'ouverture d'un snack en 2015 et d'un restaurant en 2017
- Travaux d'aménagement en 2015, 2016 et 2017

- Signature d'un protocole avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER en 2014

- Participation de la commune au trophée Thomas Voeckler dans le cadre de la foire commerciale de septembre en zone

- Lancement des études en 2017 ; début des travaux 2nd semestre 2019

- en partenariat avec l'agglomération, réalisation d'un pôle culturel de territoire mutualisé entre communes de proximité

- Mise en place en 2016 d'un panneau numérique en entrée de bourg et accompagnement à la communication numérique

- Poursuite chaque année de la soirée mise à l'honneur dans les domaines sportifs et culturels

- En cours de réflexion

- Aménagement de 3 nouvelles salles dans les anciennes salles de classe de l'école Pierre Perret en 2015/2016

- Réorganisation des espaces au sein de l'Espace des Grand'Maisons en 2015/2016

- Signature du contrat de mutualisation par La Chaize en 2016 au sein de l'Agglo

- Maintien d'une identité forte de territoire au sein de l'Agglo autour de l'image d'une commune rurale industrialisée

- Volonté forte de prendre en compte la situation des assistantes maternelles dans le développement de notre centre multi accueil

- Ouverture de la ligne régulière en 2015

- En cours de réflexion au sein des collectivités





BUDGET 2017

Le budget 2017 traduit notre volonté municipale de garantir un service public efficient dans un environnement financier notamment contraint par la baisse des dotations de l'Etat.

L'objectif est de poursuivre nos engagements autour de nos 3 grandes priorités : renforcer l'attractivité de La Chaize-le-Vicomte en améliorant notre cadre vie, au profit des familles vicomtaises tout en préparant la commune aux défis de demain.

Les chiffres clés du budget principal

- Budget 2017 : 5 064 034 €
 - Fonctionnement : 2 571 498 €
 - Investissement : 2 492 536 €

Le contexte de la préparation budgétaire 2017

- La poursuite de la baisse des dotations d'Etat :

Pour la 4^{ème} année consécutive, la commune de La Chaize-le-Vicomte est impactée par les effets de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Sur la période 2014-2017, la commune a vu sa dotation globale de fonctionnement (DGF) diminuée de **154 000 €**.

En cumulé, c'est une perte de recettes globale de **358 000 €**.



Les axes de la stratégie budgétaire de notre collectivité :

Sobriété financière : une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Globalement depuis 2014, les dépenses de fonctionnement ont été stabilisées aux alentours de 2 160 000 €. Cette stabilité a été permise par :

- Une diminution des charges réelles de 5% depuis 2014
- Une fonte des dépenses à caractère général de 17% depuis 2014.

Efficacité budgétaire : faire mieux avec moins.

Pour autant, nous avons fait le choix de privilégier un fort taux d'investissement sur notre commune, aux vues des besoins grandissants des Vicomtais. Véritable bouffée d'oxygène pour l'économie locale en période de crise, cet investissement a été permis grâce :

- A une consolidation de notre capacité d'autofinancement grâce aux efforts collectifs sur nos dépenses. En 2016, cette capacité d'autofinancement a dépassé les 713 000 € contre 448 550 € en 2015.
- A une diminution de notre endettement. Depuis 2014, nous avons fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt afin de préserver une situation financière saine pour les générations futures. Ainsi, chaque année, la commune se désendette de plus de 260 000 €. La dette communale passera ainsi sous la barre des 2M € en 2017, représentant moins de 550 € par habitant.
- Une maîtrise de la pression fiscale : véritable préoccupation des ménages vicomtais, nous avons fait le choix d'augmenter les taux d'imposition de 2.5 % soit une augmentation de 22 500 € de recettes pour la commune. Ainsi, à l'échelle du territoire, La Chaize-le-Vicomte reste parmi les communes où les taux d'impositions sont les plus faibles de l'Agglomération.

TAXE HABITATION

	2015
La Roche-Sur-Yon	23,85%
Nesmy	25,69%
Les Clouzeaux	22,68%
Dompierre-sur-Yon	22,44%
Venansault	22,26%
Landeronde	22,06%
Saint-Florent-des-Bois	21,97%
Chaillé-sous-les-Ormeaux	21,86%
Mouilleron-Le-Captif	21,73%
Aubigny	20,07%
La Chaize-Le-Vicomte	19,20%
La Ferrière	18,80%
Thorigny	17,81%
Le Tablier	16,83%
Fougeré	16,34%
MOYENNE	20,91%

LE TAUX DE LA TAXE D'HABITATION EN 2016 À LA CHAIZE-LE-VICOMTE ÉTAIT DE : 19.68 %

TAUX 2017 :

- Taxe d'habitation : 20,17 %
- Taxe sur le foncier bâti : 20,74 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 50,60 %

* en vert, les communes ayant voté une augmentation en 2015. Toutes ces données sont accessibles sur le site de la Direction Générale des Collectives Locales.



MUSÉE ORNITHOLOGIQUE PAYRAUDEAU



Quel est cet oiseau ?
Il a une drôle d'allure !

Il s'agit du combattant varié, de la famille des chevaliers. Au printemps, le combattant varié mâle présente un aspect extraordinaire avec son jabot de plumes.

Plusieurs spécimens sont visibles au Musée Ornithologique Charles Payraudeau, à La Chaize-le-Vicomte. Ce sont quelques-uns des 310 oiseaux de la collection du naturaliste vicomtais Benjamin Charles Payraudeau (1798-1865) présentée au public.



La Nuit Européenne des Musées

Profitez de la Nuit des Musées, samedi 20 mai, pour découvrir cette collection unique. L'entrée est gratuite : ouverture du Musée de 19h à minuit. Visite commentée.



Horaires d'ouverture :

- Toute l'année : Mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
- Juillet et août : du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h ; samedi et dimanche de 14h à 18h

Annie HENRY
Conseillère déléguée à la Culture et au Patrimoine



TROIS VICOMTAIS MIS A L'HONNEUR

Le 15 décembre dernier le préfet de la Vendée Monsieur Jean-Benoit ALBERTINI a remis la médaille de bronze de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif dans la promotion du 1^{er} janvier 2016 à Monsieur Gaël ANTOINE et à Monsieur Frédéric JODET.



Pour des raisons inconnues Mme Myriam LUCAS n'avait pas reçu son invitation pour ce jour et donc n'a pas pu se présenter pour se voir décorée par le préfet. C'est donc lors de la cérémonie des vœux de notre commune le 7 janvier dernier qu'elle a reçu sa médaille de bronze.

Mme Myriam LUCAS est présidente du club de gymnastique volontaire depuis 2009, elle en était la secrétaire depuis 2004. Cette association réunit une centaine d'adhérents et s'est diversifiée en proposant plusieurs activités dont le multisport le mercredi matin pour les enfants avant la réforme des rythmes scolaires et une activité «marche nordique» qui fonctionne très bien à ce jour. Des activités très bien suivies par de nombreux Vicomtais et surtout des Vicomtaises.

Monsieur Gaël ANTOINE a été président du F E C pendant 8 années qui ont vu l'équipe première accéder en DRH puis en DSR. L'équipe fanion s'est également offerte le plaisir de gagner deux fois la coupe de Vendée. Monsieur ANTOINE a assuré les fonctions d'entraîneur intérimaire une demi-saison. Il est actuellement vice-président du F E C. Il a été sélectionné en équipe de Vendée Football puis en équipe de France police, il y a quelques années !

Monsieur Frédéric JODET a depuis le début du club toujours œuvré pour le F E C, en accompagnant des équipes de jeunes et de seniors. Vice-président depuis 2006, en charge plus spécifiquement des équipements, il est toujours actif au sein du club en tant que bénévole et joueur.

A travers ces récipiendaires, ce sont tous les bénévoles qui se voient honorés pour leur travail de l'ombre et sans eux comment pourrions nous faire dans nos associations ? Bravo pour votre engagement dans les associations vicomtaises.

Toutes mes félicitations pour cette distinction honorifique qui vient non pas ponctuer un parcours de bénévole dirigeant mais encourager et renforcer vos engagements respectifs.

PASCAL BONNIN
Adjoint aux Sports et à la vie associative



PRÉSENTATION DES NOUVELLES ENTREPRISES

« Le dynamisme de nos entreprises est le poumon économique de notre territoire.

Comme chaque année, la municipalité organise une soirée de présentation des dirigeants des entreprises créées ou reprises au cours de l'année écoulée. C'est l'occasion d'échanges sur les attentes, les préoccupations et les perspectives, le développement de chacun et l'occasion pour nos acteurs économiques de mieux se connaître.



Nous avons profité de cette occasion pour présenter le déploiement de la fibre en zone industrielle et dans le centre bourg. »

Christine RAMBAUD-BOSSARD
Adjointe à l'Aciton économique, au commerce de proximité, à la Communication, et au développement numérique
Conseillère communautaire



■■■ PASCAL PERRONNEAUD
Electricien
06 66 56 16 24

■■■ BLUE WORKING
Nathalie NAUDET
18 Rue Ampère
Zone Industrielle La Folie

■■■ RESTAURANT
« LA FOLIE »
Zone industrielle la Folie Sud
14 rue Ampère
06 70 63 30 74

■■■ CONSEILLER EN IMMOBILIER
Frédéric MEIGNANT
Frédéric.meignant@iadfrance.fr
06 17 19 07 45

JOURNÉE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ



12 communes ont reçu lundi 20 mars 2017 de la part de l'association la Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP) le label Commerces de proximité dans la ville.

Cette distinction récompense les efforts consentis pour développer les activités économiques de proximité au sein des villes.

Bravo à l'UCAV pour La Chaize-le-Vicomte qui s'est vu remettre aussi le trophée « médias ». L'UCAV en partenariat avec la Commune va réitérer l'évènement début octobre 2017.



VENDÉE ÉNERGIE TOUR



La Chaize-le-Vicomte a le plaisir d'accueillir une étape du défi 300, un parcours de 300 kms à travers la Vendée d'une vingtaine de véhicules électriques et qui fera étape le samedi 24 juin 2017 entre 15h10 et 15h40 Place du Champ de Foire, à côté de la borne. **Venez nombreux pour accueillir cette étape.**

ARRIVÉE DE LA FIBRE



Orange étend le déploiement de la fibre optique dans la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon sur La Chaize-le-Vicomte

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

Le déploiement de la fibre comporte plusieurs phases : les études, l'installation des infrastructures, le tirage de la fibre dans les fourreaux de génie civil existants, puis l'installation des points de branchement en face de chaque logement et enfin le raccordement chez les clients qui souscrivent à une offre FttH (Fiber to the Home).

Orange est le premier opérateur à mettre en ligne sur le site reseaux.orange.fr, une carte de couverture compatible sur ordinateur, tablette et smartphone pour s'informer sur le déploiement de la Fibre.

COMMENT DEMANDER LA FIBRE ?

Quand votre logement devient « Votre logement est éligible » sur la carte de couverture, vous pouvez souscrire à une offre fibre d'Orange (sur la boutique.orange.fr en ligne, par téléphone au 3900 ou en allant en boutique Orange). Ensuite un Rendez-vous sera pris avec un technicien qui viendra installer la fibre jusqu'à votre domicile.

750 foyers sont prévus dans cette nouvelle phase qui concerne La Chaize-le-Vicomte dont la zone d'activité de La Folie et la zone d'activité Parc Eco 85 de la Ville de la Roche-sur-Yon, soit 501 logements et locaux à usage professionnel adressables (concernés par le déploiement), ce qui représente près d'un tiers des logements de la commune.

Les premiers raccordements sur La Chaize-le-Vicomte sont prévus à partir de mai 2017.

- 1  **La Fibre est dans votre ville**
Votre adresse est dans un quartier non fibré, vous avez la possibilité, sous réserve d'éligibilité, de souscrire à l'une de nos offres ADSL ou VDSL.
- 2  **La Fibre est dans votre quartier**
Votre adresse est dans un quartier fibré mais elle n'est pas encore raccordée. Pour les copropriétés, il est nécessaire de faire signer un accord syndical lors de l'assemblée générale afin d'autoriser le raccordement de l'immeuble par un opérateur.
- 3  **La Fibre est près de votre logement**
Votre adresse est raccordée ou devrait être prochainement raccordée à la Fibre. En cas de raccordement, vous aurez la possibilité de souscrire prochainement une offre.
- 4  **Votre logement est éligible**
Votre logement est éligible à la Fibre. Pour en profiter, choisissez une offre Fibre sur notre site internet en cliquant sur découvrez les offres Fibres accessible depuis la carte.

RÉUNION PUBLIQUE « ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE À LA CHAIZE-LE-VICOMTE » LE MARDI 6 JUIN À 19H30 SALLE DU MOULIN ROUGE.

CADRE de vie

VOIRIE ET BÂTIMENTS

Dans le souci d'améliorer le cadre de vie des Vicomtais, le budget de voirie 2017 et 2018 sera consacré à la réfection et à l'aménagement du parking du Moulin Rouge ainsi que la rue du Moulin Rouge.

Ces deux projets sont en cours d'étude, les 1^{ers} plans vont être présentés aux riverains en début d'été.

RUE DU MOULIN ROUGE

Le projet demandé au bureau d'étude doit permettre de marquer notre entrée de commune, de faire respecter les limitations de vitesse, de faciliter et sécuriser l'accès à la zone de loisirs et des sports du Moulin Rouge, de prévoir du stationnement et de faciliter les déplacements doux avec des trottoirs accessibles pour les personnes à mobilité réduite. L'ensemble du projet sera agrémenté de plantations.

PARKING SALLE DU MOULIN ROUGE

Une réflexion globale du plan de circulation et du stationnement sur le parking et ses accès a été demandée au bureau d'étude. Ce projet devra permettre à tous les Vicomtais et utilisateurs de ce parking de stationner et de se déplacer en sécurité. Un nouvel aménagement sera réalisé pour optimiser les places de stationnement, intégrant un éclairage ainsi qu'une liaison douce sécurisée pour relier la rue du Moulin Rouge à la zone des écoles.

GOMMER LES BLESSURES DE L'HIVER DANS NOS CHEMINS

En cette fin d'hiver les services techniques de la commune ont sillonné nos 66 km de chemin afin de niveler et de combler les trous. Cette opération permet à l'ensemble des Vicomtais et utilisateurs de les emprunter en toute sécurité.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE

La municipalité a lancé en 2016 l'étude de faisabilité de la rénovation énergétique de la mairie en partenariat avec le SYDEV (Syndicat Départemental d'Énergie de la Vendée) qui nous accompagne sur le plan technique pour réaliser des travaux pertinents et des économies d'énergie. Les travaux prévus sont : le changement des menuiseries, renforcement de l'isolation, remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage à leds, remplacement de la chaudière, régulation du chauffage par GTC (Gestion technique du chauffage). L'ensemble de ces travaux permettra de diviser par deux la consommation d'énergie. Nous profitons de ces travaux pour mettre le bâtiment aux normes d'accessibilité handicap et refaire une partie des sols et des peintures. Le montant estimé des travaux est de 330 000 € TTC. Le pourcentage des subventions de nos partenaires (Sydev, Région des Pays de Loire (DETR), sera entre 50 et 80 % du montant HT.



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

Le gouvernement a imposé aux municipalités de déposer un agenda pour la mise aux normes Handicap de l'ensemble de nos bâtiments communaux. Nous nous sommes engagés sur 6 ans à investir 285 000 € HT afin de donner l'accès à nos bâtiments pour tous. Pour 2017 les travaux vont concerner le stationnement, l'accès de l'école maternelle Pierre Perret ainsi que l'accès à la salle des sports et ses sanitaires.

Franck RAUTUREAU
Conseiller délégué à la Voirie et aux Bâtiments Public



PAYSAGE DE NOTRE COMMUNE LES LAURÉATS 2016



Une nouvelle soirée de remise de récompenses aux lauréats « Paysage de notre commune 2016 » a eu lieu le 18 novembre.

Nous avons le plaisir de sélectionner des jardins, espaces verts ou potager, **uniquement sur un coup d'œil depuis la voie publique, comme simples piétons.** Des jardins fleuris et bien aménagés, des potagers extraordinaires, la mise en valeur des objets de décoration, l'évolution des végétaux selon les saisons, l'absence de traitements, la qualité du paillage, la récupération des eaux pluviales, des pieds de clôtures bien entretenus, etc... Autant de critères que nous ont permis de récompenser, cette année encore, de nombreux lauréats.

Félicitations du jury !

Nathalie CHUPEAU
Adjointe à l'environnement au Développement durable et aux Espaces Verts



DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES OU D'OBJETS DIVERS

Depuis plusieurs années les services communaux constatent des dépôts d'ordures sauvages (poubelles, bouteilles, sacs plastiques...) sur les bas-côtés des routes et chemins de la commune.

Nous vous rappelons que ces actes ne sont pas respectueux de l'environnement et du cadre de vie des Vicomtais et peuvent être verbalisés.

En effet, il est interdit de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser ses déchets sur la voie publique. Le code pénal prévoit des contraventions d'un montant maximum de 150 euros. L'enlèvement de ces dépôts sauvages représente un coût pour la collectivité. Par délibération en date du 3 mai 2016, le conseil municipal a donc décidé de mettre ce coût à la charge du contrevenant (50 € minimum).

DÉJECTIONS CANINES ... SOYONS CITOYENS, RAMASSONS LES !

Les crottes constituent une véritable nuisance dans la commune (nuisances visuelles, olfactives), et peuvent également représenter un danger pour la population.

En date du 23 février 2017, la municipalité a pris un arrêté obligeant les propriétaires à procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que leur animal abandonne sur toute partie de la voie publique, ainsi que les squares, parcs, jardins et espaces verts publics. (Cette contrainte est déjà prévue par la loi).

En effet si tous les propriétaires ramassaient les déjections canines : plus besoin de regarder le sol en permanence ! La commune serait plus propre. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles.

Le non respect de cette obligation est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.



Une crotte non ramassée = Amende de 1^{ère} classe

ACTIONS sociales

GOÛTER DES AÎNÉS

Cette année notre commune La Chaize-le-Vicomte s'est associée avec la commune de Thorigny afin d'organiser le traditionnel goûter des aînés aidé par le Conseil Municipal des Enfants.

250 personnes ont participé à une après-midi animée par le cirque Micheletty. Cette première rencontre a été appréciée de tous et nous réfléchissons désormais à l'organisation pour l'année 2018.



LE CCAS SE MOBILISE POUR VOTRE MUTUELLE COMMUNALE

Une réunion publique concernant un projet de mutuelle santé communale aura lieu le : **jeudi 8 juin à 18 heures à la Salle du Moulin Rouge.**

L'ENGAGEMENT : un conseil adapté et individualisé, une présence engagée pour vous protéger vous et votre famille.



Lucie SOULARD
Adjointe aux Actions sociales CCAS et à la Petite enfance



ÉCOLE PIERRE PERRET

Cette nouvelle période a été marquée par les portes ouvertes qui ont permis aux élèves de maternelle de montrer à leurs parents ce qu'ils avaient fait et aux nouvelles familles de prendre contact avec les enseignantes.

Comme chaque année, le Carnaval est de retour ! Peut-être avez-vous eu le plaisir d'applaudir les élèves de maternelle pour leur traditionnel défilé dans les rues de la Chaize, le mardi 5 avril.

Désormais ancré dans les manifestations culturelles incontournables de la commune, le « Printemps des Artistes » a permis aux plus grands d'aller à la rencontre des artistes. Les visites furent rythmées par le plaisir de reconnaître les représentations des peintures figuratives, de s'interroger devant des œuvres abstraites, de s'émerveiller devant les réalisations des artisans-esthètes et de s'essayer aux différents ateliers.

Le projet « Cirque », qui concerne tous les élèves de l'école, a débuté par une représentation de cirque des frères RITZ et se prolongera tout au long de l'année comme support à des apprentissages. Il prendra fin au dernier trimestre avec 5 semaines de découverte des arts du cirque et la préparation de numéros. [Réservez dès aujourd'hui la date du vendredi 7 juillet pour découvrir le spectacle de nos artistes en herbe.](#)

D'autres projets, comme celui du journalisme, du défi lectures... ont aussi pris leur envol.



INSCRIPTIONS

Venez visiter les locaux, découvrir les projets et les valeurs de l'école républicaine ainsi que le fonctionnement d'une école maternelle.

Pour toute inscription, munissez-vous du carnet de santé de votre enfant, du livret de famille, du certificat de radiation* ainsi que de son dossier scolaire*. Votre enfant peut faire sa rentrée en septembre, en janvier ou en avril, pour cela elle doit être programmée le plus tôt possible. N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du directeur de l'école au 02 51 05 75 97.

(*pour les enfants déjà scolarisés dans une précédente école)

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

BILAN 2016-2017

MATERNELLES

Fréquentation :

123 élèves participant aux NAP soit 93% (rentrée progressive dans une classe)

Organisation générale :

- 2 agents par classe dont une ATSEM, des stagiaires et des bénévoles (taux d'encadrement 1 adulte pour 14 enfants de - de 6 ans)
- 2 jours de NAP pour les maternelles (mardi 15h-16h30 et vendredi 14h45-16h30)
- Changement de thématique après chaque vacance (5 périodes)

Activités réalisées :

Diversité des activités proposées : activités manuelles, jeux sportifs, jeux d'éveils, jeux de société...

En maternelle : 5 thématiques : la ville/la montagne/le carnaval/la campagne/la mer



- Sport, bien être et handicap
- Street dance
- Education à l'environnement
- Scrapbooking
- Découverte du monde
- Modélisme
- Allons dans l'espace
- Expression théâtrale, En avant les histoires
- Découverte des jeux de société
- Bricolage avec de la récupération
- Création musicale
- Chorale
- Yoga et arts japonais
- Initiation aux gestes de 1^{er} secours
- Education à la biodiversité



ÉLÉMENTAIRES

Fréquentation : 158 élèves participant aux NAP soit 96%

Organisation générale :

- Groupe de 18 enfants au maximum encadré par un intervenant qualifié ou possédant des compétences reconnues dans les différents domaines (taux d'encadrement 1 adulte pour 18 enfants de + de 6 ans)
- Changement d'activités après chaque vacance (5 périodes)
- 2 jours de NAP pour les CP et CE1 (mardi 15h30-16h30 et vendredi 15h15-16h30)
- 2 jours de NAP pour les CE2, CM1 et CM2 + GS (1 classe) (lundi 15h30-16h30 et jeudi 15h15-16h30)

Activités réalisées :

- Handball et sports collectifs
- Sports innovants et course d'orientation

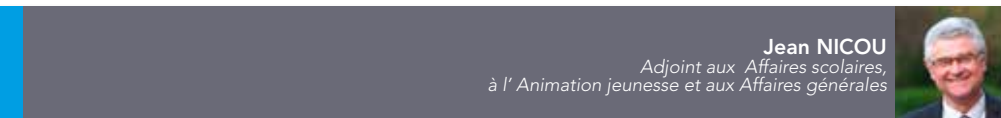
LA COMMUNICATION

La commune dispose de différents moyens de communication pour les NAP :

- Un panneau d'affichage pour les élémentaires au niveau du portail dédié à la sortie des NAP
- Un affichage sur les fenêtres au niveau de l'entrée de l'école maternelle
- La mise à jour constante du site internet de la commune (groupes, planning, informations...)
- Un agent permanent à la mairie pour répondre à vos questions et prévenir en cas d'absences de votre enfant

CONTACT RESPONSABLE DES NAP (bureau à la mairie) :

Karen PRIOUL : 02 51 05 87 87 ou 06 35 50 61 02
Mail : animation.jeunesse@lachaizelevicomte.com



ARC EN CIEL VICOMTAIS

L'association « Arc en Ciel vicomtais » vous informe que son assemblée générale est fixée au jeudi 27 avril à 20h00 dans les locaux de l'accueil de loisirs.

Vous souhaitez donner un peu de votre temps pour aider l'équipe de bénévoles gérant l'accueil de loisirs, Soyez les bienvenus ! Votre participation est nécessaire pour garder un service de qualité tel que vous le connaissez. Cet été, l'accueil de loisirs sera ouvert juillet et août à l'exception de la semaine du 14/08 au 18/08. L'accueil de loisirs propose également aux enfants adhérents plusieurs mini-camps qui seront présentés lors de l'assemblée générale.

Pour toute information complémentaire, Quentin VILLENEUVE, directeur de l'accueil de loisirs « Arc en Ciel » se tient à votre disposition du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Tél. : 02.51.62.32.66 / Courriel: accueil-de-loisirs@orange.fr / Site internet : www.arcencielvicomtais.fr
Concernant l'association vous pouvez contacter Sébastien OLIVIERO, président, par mail : sebastien.oliviero@hotmail.fr



ÉCOLE SAINT JOSEPH

La vie de l'école :

• Avec notre thème : « La Vendée de la mer à la Terre », les découvertes et les apprentissages sont riches grâce aux nombreux projets menés dans toutes les classes de l'école. Tout autour de nous, dans notre environnement proche, nous découvrons des richesses et des pistes de travail.

- Les élèves de cycle 3 ont bénéficié d'interventions avec la Cicadelle sur l'agriculture et l'eau. Les élèves se sont rendus sur l'exploitation et Mr et Me L'Hermitte le 28 mars dernier pour découvrir leur ferme et comment l'eau y était utilisée.

- Les élèves de CE se sont eux rendus au Musée du Chocolat à La Roche-sur-Yon en lien avec le livre qu'ils avaient étudiés

- Les CP-CE ont beaucoup travaillé autour des recettes vendéennes et ils sont allés à la Librairie AGORA le 17 mars dernier.

- Les élèves de la GS au CM2 sont allés à la rencontre des artistes vendéens le lundi 27 février, dans le cadre de l'exposition du Printemps des Artistes.

• Les élèves de cycle 2 participent avec l'association Lire et faire lire à des ateliers de lecture. De plus les élèves de cycle 3 viennent lire des histoires aux plus petits.



• Les 22 et 23 mai prochains toute l'école vivra un temps fort. Les élèves de la PS au CM2 seront mélangés pour participer à des ateliers en lien avec notre thème d'année. Ils pourront découvrir notre patois vendéen, des jeux traditionnels, des danses folkloriques, des spécialités culinaires... Ce sera un riche moment permettant de développer toutes les intelligences et d'ouvrir notre école au monde qui nous entoure.

• Le 7 avril dernier les élèves de primaire ont participé avec la chorale Empreinte Gospel de La Roche-sur-Yon à un concert au profit de l'association Kwabo. Cette association met en œuvre des projets de coopération à Kprékété au BENIN. Ce projet solidarité a été porté en collaboration avec l'APEL de l'école et les enseignants.

• Les élèves de CP et de CE1-CE2 ont bénéficié de séances à la piscine de St Florent des Bois.

• Les élèves de CP-CE1 et CE2 participeront à une classe découverte dans le sud Vendée le 2-3 et 4 mai prochain. Lors de ces journées, les élèves de cycle 3 iront à la découverte de Gaston CHAISSAC et réaliseront leur propre musée.

• Les élèves de CM1-CM2 et de CE2 participeront à CHANTEMAL, qui fête ses 30 ans, le lundi 29 mai à la salle de l'Inaudière du Poiré sur Vie.

L'APEL et l'OGEC :

L'OGEC poursuit ses investissements pour améliorer le confort de tous et la qualité des locaux. Le parc informatique est aussi régulièrement renouvelé. Les parents de l'APEL et de l'OGEC ont réalisé des manifestations qui ont permis de récolter des fonds qui serviront à financer les projets de l'école.

Tous ces travaux et ces projets montrent le dynamisme de l'école et des associations de parents d'élèves.

À NOTER

• Soirée au Privé à Mouilleron-le-Captif le 13 mai à partir de 19h00.

• Notre traditionnelle Kermesse aura lieu le 2 juillet sur le site de la Grangimare.

INSCRIPTIONS

- Inscription possible à tout moment de l'année.

- Scolarisation possible après toutes les vacances scolaires.

- Les parents des enfants nés en 2014 ou en début d'année 2015 peuvent prendre rendez-vous avec le directeur pour une présentation de l'établissement et de son projet : Tél. : 02.51.05.81.07 ou par mail : epmlclv@wanadoo.fr

M.A.M « LES P'TITES MENOTTES »

La Maison d'Assistants Maternelles « Les p'tites menottes » est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

La M.A.M se situe au 2 impasse des peupliers (Le Clos Saint Joseph) 85310 La Chaize le Vicomte

Pour tous renseignements vous pouvez nous joindre au 07.80.42.70.34 ou par mail : mamlesptitesmenottes@laposte.net



VIE ASSOCIATIVE culture & sports

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Toujours autant d'animation à la bibliothèque. L'heure du conte, le jeudi 16 février, a réuni près de 25 enfants.

Après la dernière séance avant l'été, le jeudi 20 avril, nos jeunes lecteurs devront attendre le mois d'octobre pour un nouveau rendez-vous aux vacances de la Toussaint.



Nos lecteurs adultes sont invités à se retrouver pour le **Café-Lecture**. Les animatrices proposent une rencontre tous les deux mois : prochain rendez-vous, **jeudi 18 mai à 14h45**. C'est un moment très convivial : échanges, découverte d'auteurs et d'ouvrages « coups de cœur ». Que vous soyez ou non inscrit à la bibliothèque,

rejoignez-nous, n'hésitez pas à présenter un livre que vous avez aimé.

Et si vous n'êtes pas inscrit à la bibliothèque, faites-le sans tarder, c'est gratuit !

La bibliothèque reste ouverte pendant les vacances scolaires.

Toutefois elle sera fermée le samedi 27 mai (week-end de l'Ascension) et, pour les congés d'été, du 14 juillet au 15 août inclus.

Horaires d'ouverture : Mercredi de 15h30 à 17h30

Jedi de 17h à 18h30 / Samedi de 10h à 12h

Annie HENRY
Conseillère déléguée à la Culture et au Patrimoine



ACCORD MUSICAL VICOMTAIS

Toute l'équipe des professeurs, les élèves, et le bureau de l'Accord Musical Vicomtais préparent la 3^{ème} fête de la musique !

Celle-ci aura lieu le dimanche 25 juin, à 10h30, Place du Champ de Foire. Pour l'occasion, de nombreux duos ou trios d'un jour se formeront pour partager leur plaisir de la musique en reprenant des tubes d'hier et d'aujourd'hui.

De son côté, la chorale Vicante évolue avec un nouveau chef de chœur depuis le mois de mars. Ce dernier dirige déjà une chorale Gospel depuis quelques années. Tous ensemble, ils étoffent le répertoire existant et vous préparent des nouveautés et des surprises.

Venez nombreux encourager tous ces artistes !

Pour tout renseignement :
Jean-Paul Mercier
(Président) :
02.51.05.24.98



ARTS ET PATRIMOINE VICOMTAIS (APV)

Le vendredi 27 janvier 2017, l'association APV a tenu sa troisième AG annuelle. Les 52 votants ont procédé à la réélection du tiers sortant et permis à un nouveau membre de rejoindre le CA. Jean-Luc Macé est venu ainsi renforcer notre équipe.

On peut toujours adhérer à l'association pour 5 €, auprès des membres du CA et surtout auprès du trésorier et du secrétaire, Michel Doguin (09 50 29 91 32) et Jean-Maurice Calleau (02 51 05 81 90). A ce jour, nous avons dépassé la centaine d'adhérents pour 2017 !... Quelques membres de l'an passé n'ont pas encore renouvelé leur adhésion : merci d'y penser.

Au chapitre des activités, nous pouvons évoquer le **concert de Noël assuré le 16 décembre par la « Clé des Chœurs »**, chorale du Conservatoire de la Roche-sur-Yon. Ce fut un succès incontesté ! Au point qu'il a fallu ajouter des chaises et des bancs dans l'allée centrale de l'église, au dernier moment !



Les 25, 26 et 27 février, en lien avec la commission « Culture » communale, nous avons organisé le « 7^{ème} Printemps des Artistes », devenu désormais incontournable dans les manifestations de la commune. Vingt-deux artistes locaux et des environs ont pu montrer leur art. Cette exposition attire de plus en plus de visiteurs, preuve de son intérêt.

La journée du lundi 27 était réservée aux enfants des écoles qui ont pu « toucher de près » le domaine de l'art.

Le samedi 29 avril, nous organisons une visite guidée de Fontenay-le-Comte, qui possède un très beau patrimoine historique.

Le troisième week-end de juin, ce sont les « Journées du Patrimoine de Pays ». Le samedi 17 juin, expo sur le « Moyen Age », avec jeu « Connaître le Moyen Age à La Chaize »... Le dimanche 18 juin, expo sur « Métiers et Savoir-faire ». Ces deux jours ont lieu à Bel Air, Rue du Terrier de l'Hérait. Un repas de battage est prévu le samedi 17 au soir. Inscriptions auprès de l'association « ÔtreStyle », tél. : 06 09 14 75 05.

En juillet et août auront lieu les traditionnelles visites de l'été, visites de l'église et balades contées dans le bourg.

Enfin, un appel est lancé à toute personne susceptible de conserver des documents et des photos d'événements anciens de notre commune : missions, écoles, voyages, fêtes diverses, ou tout simplement, photos de famille, des années cinquante ou avant, avec personnes reconnaissables sur lesquelles on peut mettre des noms, ou des alliances : grand-père d'untel, etc... Les photos seront numérisées et aussitôt rendues à leurs propriétaires... Le but : continuer les panneaux que certains ont pu voir à l'exposition... **Contactez les responsables de l'association Arts et Patrimoine Vicomtais : J.-M. Calleau (02 51 05 81 90), M. Doguin (09 50 29 91 32) ou D. Brémand (02 51 05 72 09).**

VISITES DE L'ÉTÉ 2017

• Visites guidées de l'église

- les samedis 8, 15 et 29 juillet 2017,
- les samedis 5, 12 et 26 août 2017

Toutes ces visites ont lieu à 18 h.

Rendez-vous Place Saint-Nicolas, près de l'église.

• « Si La Chaize m'était contée »

Balades contées historiques avec animations, musique et danse, dans le vieux bourg :

- vendredi 21 juillet, rassemblement à 20h,
- vendredi 18 août, rassemblement à 19 h 30.

Les départs ont lieu à la salle Ronsard, près de la mairie.



Tous renseignements pour animations et visites au 02 51 05 72 09.

CENTRE DE SECOURS

Le mercredi 22 février, les Sapeurs-Pompiers Volontaires du Centre de Secours de La Chaize-le-Vicomte ont accueilli une cinquantaine d'enfants du Centre de Loisirs BONBADILOM de Fougeré.

La présentation du matériel et des activités ont comblé les attentes des jeunes visiteurs, le point fort étant la possibilité pour eux de manipuler la lance. Cette même journée, un enfant atteint de trouble autistique a pu découvrir et manipuler le matériel de notre centre. Un instant fort et riche pour chaque participant.



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Suite à son assemblée générale, le conseil d'administration de l'amicale des Sapeurs-Pompiers a procédé au renouvellement de son bureau.

- Président : Jean-Baptiste MAIGNE.
- Vice-président : Axel CHAVANTRE et Michel MARIONNEAU.
- Trésorier : Stéphane GUEGAN.
- Trésorier adjoint : Brandon BARRETEAU.
- Secrétaire : Sylvain DOUILLARD.

Sapeurs pompiers avec nous !

Renseignements : Centre de Secours
Les Granges Brideaux La Chaize-le-Vicomte.
Chef de centre : Lieutenant Etienne SARRAZIN, 06.72.84.52.31

ASGASSE

La redevance incitative dans le Pays Yonnais

On nous annonce que cette nouvelle redevance sera basée sur 18 levées par an au lieu de 26 actuellement.



La différence entre une famille qui met sa poubelle 52 fois (qui trie peu ou pas) et celle qui met sa poubelle 1 fois est de 40 €.

D'après l'étude de Mr Le Bozec du CEMAGREF en 2007- 2008, pour être efficace la redevance incitative doit répondre à plusieurs critères :

1. La mise en place de solutions de tri pour les citoyens
2. Une communication efficace sur ces solutions
3. L'application du principe « paye ce que tu jettes » la redevance étant un service rendu. « Le prix doit être défini en proportion des avantages retirés ».
4. Si on veut obtenir une bonne efficacité de cette redevance dans la réduction des déchets, il est impératif que la part fixe soit inférieure à la part variable, ce qui est loin d'être le cas dans l'agglomération Yonnaise.



Un exemple, repris dans l'étude du CEMAGREF, existe en Vendée avec la baisse de 40% de déchets ultimes la première année de la mise en place de la redevance : c'est la communauté de communes de Rocheservière - Montaigu.

Nous faisons partie des citoyens qui mettons notre poubelle moins de 18 fois par an, voire beaucoup moins...

Nous nous estimons lésés dans le service rendu, alors que nous faisons de gros efforts de tri.

Nous demandons que la communauté d'agglomération Yonnaise s'aligne sur celle de Rocheservière - Montaigu.



Renseignements :
Mme Laumont - Présidente de l'ASGASSE
Association de sauvegarde du sous sol
et de l'environnement
La Grangimare - 85310 La Chaize Le Vicomte
Tél. : 02 51 05 81 44

ÉCOLE DE CIRQUE MICHELETTY

Le dimanche 4 juin 2017, venez découvrir le spectacle des élèves de la promotion 2016-2017 de l'Ecole de Cirque Micheletty.

En effet, depuis le mois de septembre, les élèves de l'Ecole de Cirque Micheletty s'entraînent et préparent leur spectacle de fin d'année.

Un spectacle réalisé aussi bien par les professeurs que par les élèves, chacun y met du sien pour que ce spectacle soit unique. Des animations, de la restauration rapide, un spectacle, tout ce qu'il faut pour passer un agréable moment sous notre chapiteau à La Chaize-le-Vicomte. Un mois de juin bien chargé avec le spectacle et bien sûr les portes ouvertes !



LES INFORMATIONS SERONT BIENTÔT SUR NOTRE SITE INTERNET : WWW.ECOLEDECIRQUE85.COM

UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS VICOMTAIS (UCAV)

Deux manifestations phares ont marqué l'année 2016.

Tout d'abord la journée nationale du commerce de proximité de l'artisanat et du centre-ville le 8 octobre, qui s'est voulu simple mais efficace et que nous ne manquerons pas de reconduire cette année, le 14 octobre pour accentuer la visibilité du commerce et de l'artisanat de proximité.

Cette journée s'est vue récompensée par un label décerné à la commune, que nous avons reçu lors de la cérémonie de remise des prix le 20 mars au Musée Grévin à Paris.



Le marché de Noël fut également un moment fort puisque près de 40 exposants ont présenté leurs produits cette année et 30 véhicules anciens ont sillonné les campagnes vicomtaises avant de s'exposer au public tout l'après-midi. Très belle journée que nous ne manquerons pas de reproduire le 3 décembre 2017.

Nous allons participer cette année au circuit vendéen de véhicules anciens et de prestige organisé par La Fédération vendéenne des unions commerciales et artisanales de Vendée, le 17 juin 2017.

10 circuits vont sillonner la Vendée et une étape est prévue à La Chaize-le-Vicomte.

Nous ne manquerons pas de vous informer du déroulé de cette journée.

Afin de mieux connaître nos commerçants et artisans de proximité une affiche avec chacun d'entre eux sera exposée dans leurs vitrines ou leurs bureaux avec leurs coordonnées téléphoniques.



ASSOCIATION VICOMTAISE DE JUMELAGE (AVJ)

L'Association Vicomtaise de Jumelage a tenu sa douzième assemblée générale vendredi 10 février.



Jean-Noël Violleau, président, a rappelé les deux mots importants sur lesquels reposent les statuts de l'AVJ : échanges et ouverture.

Ces deux principes ont guidé l'activité de l'AVJ tout au long de l'année 2016.

En juillet, le voyage à Sangalhos, détaillé par Christophe Grelier, a été l'objet d'échanges riches, à la fois culturels et conviviaux, et était placé sous le signe de l'ouverture aux associations, avec notamment la présence du FEC et de la Protection Civile.

Cette année, ce sont les portugais de Sangalhos qui seront à La Chaize-le-Vicomte du 17 au 20 juin.

En septembre, comme l'a rappelé Joël Gendre, de nombreux élèves ont été de nouveau accueillis pour les cours de portugais et d'anglais.

Ces cours sont de véritables échanges autour de la langue et de la culture de ces pays amis, et sont ouverts à tous, Vicomtais, Aggloynonnais ou Vendéens.

En octobre, s'est déroulée la 3^{ème} soirée portugaise, moment d'échanges autour de la gastronomie et des traditions portugaises, ouverte à tous, Vicomtais, Vendéens, Français et Portugais.

Guy Fétiveau a confirmé que cette soirée serait reconduite le 14 octobre 2017, en tenant compte des remarques et souhaits de tous pour la faire encore évoluer.

Et ces activités d'échanges et d'ouverture se poursuivent en 2017, avec notamment la collaboration de l'AVJ avec l'IREO de St Fulgent pour la réalisation d'un stage dans des structures professionnelles médicales et paramédicales à Sangalhos et Anadia pour 7 jeunes garçons et filles.

Côté statutaire, les rapports, moral et financier, ont été adoptés à l'unanimité, et une nouvelle administratrice a été élue, Delphine Gautreau.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017 :

- Président : Jean-Noël Violleau
- Vice-présidents : Joël Gendre et Marie-Claire Coutaud
- Trésorier et trésorier adjoint : Hervé Bourasseau et Jean-Luc Bossard
- Secrétaire : Jacques Murail
- Membres : Francette Bonnaud, Jonathan Derer, Cyrille Durand, Guy Fétiveau, Delphine Gautreau, Christophe Grelier, Claude Guyonnet, Guillaume L'Hermite et Christian Rocq.
- La mairie est représentée par Annie Henry, titulaire et Béatrice Robion, suppléante.

L'AVJ, partenaire du FEC, du 10 au 14 avril, dans le cadre du mondial U16 de foot, a accueilli 7 jeunes footballeurs de Sangalhos et Anadia, qui ont côtoyé et rencontré nos jeunes vicomtais.

BODY CLUB VICOMTAIS



Le Body Club Vicomtais propose la pratique de la musculation et de ses disciplines associées (culturisme) ainsi que le STEP, le LIA, la Zumba, la Gym-altère et les Abdo-fessiers. Ces activités ont lieu dans la salle omnisports (petite salle à l'étage).

Le Club est ouvert du lundi au vendredi de 17h30 à 21h30. Les inscriptions se font toute l'année. Le prix de l'adhésion est de 130 € pour un an. Sont demandés : 1 photo d'identité, 2 enveloppes timbrées avec votre adresse et un certificat médical.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, APPELER LE 06 61 81 90 06
NOUVEAUTÉ !!! DERNIÈREMENT, LE CLUB S'EST ÉQUIPÉ DE NOUVELLES MACHINES DE MUSCULATION ! VENEZ VITE LES DÉCOUVRIR !!

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Deux manifestations phares ont marqué l'année 2016.

A l'occasion du 8 mai, les Combattants UNC sont nos transmetteurs de mémoire.

Ils portent les couleurs tricolores et font vivre la mémoire de nos anciens combattants lors des cérémonies patriotiques : pourquoi pas vous ? Forte de ses 125 membres, la section UNC de La Chaize-le-Vicomte accueille bien évidemment les anciens combattants d'Indochine et d'Algérie, les veuves d'anciens combattants et de sympathisants.

Mais notre section assure également la relève en accueillant les soldats de France et les OPEX. Mais qui sont-ils ?

- **Un soldat de France** est un citoyen qui a servi sous les drapeaux dans le cadre du service militaire. Ce sont aussi les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme (policiers, gendarmes, pompiers...) et qui ont eu l'honneur de servir sous les couleurs de la France.

- **Un OPEX** est un militaire qui a fait une ou plusieurs opérations extérieures en dehors du territoire national.

La section peut également accueillir **tous les sympathisants** qui souhaitent simplement participer à la sauvegarde des valeurs de notre république. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour transmettre, vous aussi, notre histoire commune aux générations futures.

Contact : Joël PIÈTRE au 02 51 48 96 80 - joel.pietre@sfr.fr



INFOS pratiques

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES (seules les naissances dont les parents ont donné leur autorisation figurent dans la liste)

SACHOT Antoine	01/06/2016
CARTERON Léa.....	12/06/2016
FRADET Chloé.....	23/09/2016
LANGLADE Quentin.....	19/11/2016
LORAND Rose.....	19/11/2016
GILBERT Maïwenn.....	30/11/2016
CARTERON Louna.....	30/11/2016
NAULEAU Enzo.....	02/12/2016
GAS Clément.....	05/12/2016
BERTRAND Lexie.....	02/02/2017

DÉCÈS

ELINEAU Janine épouse THOMAS.....	12/11/2016
GUILLOTON Florentin.....	17/11/2016
PITTION-ROSSILLON Madeleine épouse DUCOMMUN.....	17/11/2016
FAVEREAU Jeanne veuve BONNEAU.....	19/11/2016
SIGAS Odette veuve JAUD.....	22/11/2016
MARTINEAU Marcelle veuve PLISSONNEAU.....	27/11/2016
VAY Edith veuve MICHAUD.....	30/11/2016
BOURON Philippe.....	01/12/2016
PUAUD Marie veuve BLAINEAU.....	03/12/2016
DARNIS Marie.....	11/12/2016
JOGUET Juliette veuve HERBRETEAU.....	17/12/2016
RIVALLAND Odile veuve ANDRÉ.....	18/12/2016
LAIB Marie-Louise épouse BURGER.....	05/01/2017
BERNIER Joseph.....	08/01/2017
PUBERT Gaston.....	08/01/2017
FAUCHER Josette veuve PODVIN.....	08/01/2017
CHARRIEAU Germaine veuve CHABOT.....	13/01/2017
DAVIET Gabrielle veuve BOCCI.....	23/01/2017
BROCHARD René.....	25/01/2017
JOULIN Gaston.....	04/02/2017
PAVAGEAU Auguste.....	10/02/2017
PERROTIN Michel.....	10/02/2017
NALY Patrick.....	06/03/2017
CHAIGNE Noëlle veuve CHUSSEAU.....	17/03/2017

MARIAGE

LAVANCHE Alain et GRASSART Sabine.....	11/02/2017
--	------------

CARTE D'IDENTITÉ

A partir du 1^{er} mars, la procédure pour obtenir une nouvelle carte d'identité évolue.



La demande de CNI sera désormais effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits.

La mairie de La Chaize-le-Vicomte ne sera donc plus en mesure de traiter les dossiers de demande de carte d'identité. Vous devrez vous rendre en mairie de la Roche-sur-Yon ou une des mairies équipées de borne biométrique (liste sur le site de la Préfecture de Vendée).

DÉMARCHES :

Etape 1 : 2 possibilités :

- Je passe en mairie de La Chaize-le-Vicomte pour retirer mon dossier et la liste des pièces à fournir.

Ou

- Je fais ma pré-demande en ligne

Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Je saisis : mon état-civil et mon adresse.

Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.

Etape 2 :

Je prends rendez vous à la mairie de La Roche-sur-Yon (mairie centre ou annexe) soit par internet : www.ville-larochesuryon.fr, par téléphone ou sur place.

Vous pouvez également choisir une autre mairie équipée de borne biométrique (liste sur le site de la préfecture).

Je rassemble les pièces justificatives.

Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

Etape 3 :

Je retire ensuite ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

La carte d'identité reste valable 15 ans et gratuite, sauf en cas de perte ou de vol.

RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE

Vous recherchez une assistante maternelle, vous avez besoin de renseignements :

le RAM (relais assistante maternelle) propose un service gratuit d'information et d'échange destiné aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.

RAM - Multi-Accueil Abricadabra - Rue des écoliers - 85310 La Chaize-le-Vicomte
Tél. : 02 51 62 93 56 - mail : ramestyonnais@larochesuryonagglomeration.fr



Ry La Roche-sur-Yon Agglomération

PERMANENCES PUÉRICULTRICE ET ASSISTANTE SOCIALE



Pour obtenir un rendez-vous, vous pouvez appeler le standard du centre Médico-Social Gallieni à La Roche-sur-Yon : 02 28 85 89 89

■ SORTIE DE TERRITOIRE

L'autorisation préalable de sortie du territoire des mineurs est de nouveau entrée en vigueur depuis le 15 janvier 2017.

L'autorisation de sortie de territoire est rétablie depuis le 15 janvier 2017.

Les mineurs qui voyagent à l'étranger sans être accompagnés des parents devront présenter les 3 documents suivants :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- un formulaire à prendre en mairie ou à télécharger sur internet **Cerfa n°15646*01** et signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale,
- une photocopie du titre d'identité du parent signataire.

■ DU NOUVEAU À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2017 SUR LA LIGNE V IMPULSYON !



- 1) La durée de validité du ticket acheté auprès du conducteur passe de 45 minutes à 1 heure. Cette nouveauté vous permettra d'effectuer vos correspondances en toute sérénité !
- 2) Une nouvelle période horaire est créée pour chacune des petites vacances scolaires. Pensez à la consulter durant ces périodes !
- 3) Les horaires de la ligne V sont modifiés dès le **4 septembre 2017*** comme suit :
En Période Scolaire

DU LUNDI AU VENDREDI	m									
Mairie de la Chaize-le-V. 07:12	07:30	08:07	08:23	12:45	13:37	14:29	16:40	17:43	18:41	
Napoléon Dromadaire 07:38	07:55	08:32	08:48	13:10	14:02	14:54	17:06	18:09	19:06	
Napoléon Dromadaire 07:40	07:57	12:15	13:11	14:03	16:15	17:15	18:15	19:10		
Mairie de la Chaize-le-V. 08:05	08:21	12:43	13:35	14:27	16:39	17:41	18:39	19:34		

m : circule le mercredi seulement

EN PETITES VACANCES SCOLAIRES

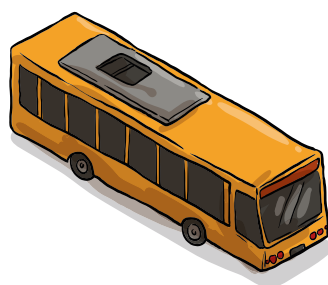
DU LUNDI AU VENDREDI										
Mairie de la Chaize-le-V. 07:12	08:07	09:00	12:41	13:15	14:08	16:58	17:58	18:56		
Napoléon Dromadaire 07:38	08:32	09:25	13:06	13:40	14:33	17:24	18:23	19:21		
Napoléon Dromadaire 07:40	08:34	12:15	12:49	13:42	16:30	17:30	18:30	19:25		
Mairie de la Chaize-le-V. 08:05	08:58	12:37	13:13	14:06	16:56	17:56	18:54	19:49		

LE SAMEDI TOUTE L'ANNÉE

Mairie de la Chaize-le-V. 08:13	09:06	12:41	13:34	14:17	16:58	17:58	18:59			
Napoléon Dromadaire 08:38	09:31	13:06	13:59	14:42	17:24	18:23	19:24			
Napoléon Dromadaire 08:40	12:15	13:08	13:51	16:29	17:28	18:30	19:30			
Mairie de la Chaize-le-V. 09:04	12:39	13:32	14:15	16:54	17:54	18:54	19:54			

* Ces horaires peuvent être soumis à modifications d'ici la rentrée.

Toute l'équipe d'Impulsyon vous souhaite de bons voyages sur son réseau !



■ ÉLECTIONS 2017 : LES INFOS PRATIQUES

Deux élections sont organisées en 2017 : l'élection présidentielle et les élections législatives.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le premier tour de l'élection du Président de la République s'est déroulé le dimanche 23 avril 2017 et le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017.

Cette élection visera à élire le président de la République française pour un **mandat de 5 ans**. Il s'agira de la 11^e élection présidentielle de la Cinquième République et de la 10^e au suffrage universel direct.

Pour les élections présidentielles les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

Tous les bureaux de vote sont situés derrière la Mairie à l'espace Loisirs des Grands Maisons

- Bureau 1 : salle La Fontaine
- Bureau 2 : salle Ronsard
- Bureau 3 : Foyer des Jeunes

Cette année est une année de refonte. Tous les électeurs ont reçu une nouvelle carte.

Pour information la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter quelle que soit la taille de la commune cependant la présentation d'une pièce d'identité (Carte identité, passeport, permis) est **OBLIGATOIRE** dans toutes les communes de plus de 1000 habitants.

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Les députés sont élus, pour 5 ans, au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à 2 tours.

Vous êtes absent pour un seul des deux tours ou les deux. Il est possible de donner procuration.

MODALITÉS DES PROCURATIONS :

Qui les établit ? la gendarmerie, le commissariat de police et le Tribunal d'Instance.

Quand ? toute l'année, surtout **ne pas attendre les derniers jours** car les procurations sont transmises en mairie par courrier.

Pour quels motifs ?

Obligations professionnelles, handicap, problème de santé, obligations de formation, vacances, personnes placées en détention provisoire, détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR : [HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)

■ RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Arrêté du 05 décembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique / Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène ont été découverts en France dans des élevages du sud-ouest et dans la faune sauvage. Si vous êtes détenteurs de volailles ou d'autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux ;
- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès aux aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel ;
- Vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volaille sans précautions particulières ;
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination ;

- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de vos installations.

Par ailleurs, les rassemblements d'oiseaux lors de foires, expositions et marchés y compris marchés hebdomadaires sont interdits.

Si une mortalité anormale est constatée :

Conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale de la protection des populations (**ddpp@vendee.gouv.fr** ou **02.51.47.10.00**).

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

■ INTERDICTION DE BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

En référence à l'arrêté n° 12 SIDPC-DDTM 627 (disponible en mairie), un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est interdit à toute période de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE

- Déchèterie de Thorigny : La Grolle
- Horaires d'été** du 1^{er} mars au 31 octobre
Les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.



■ ATTENTION AUX DÉMARCHAGES ABUSIFS

La municipalité souhaite attirer votre vigilance concernant certains démarchages qui nous ont été signalés tout récemment.

QUELQUES CONSEILS :

- Ne laissez pas entrer ces personnes dans votre domicile
- Informez-vous de la réalité de leur démarche.

Attention : Ces sociétés ne viennent pas de la part de la mairie.

- Exigez des documents et le numéro de téléphone de l'entreprise et ne signez jamais immédiatement.
- Ne versez pas d'argent

■ RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE BRUIT

Les activités de bricolage, jardinage..., réalisées par des particuliers à partir d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage, ne peuvent être effectuées que pendant les tranches horaires suivantes :

- lundi au vendredi : 08h30 - 12h00 et de 14h00 - 19h30
- samedi : 9h00 - 12h00 et de 15h00 - 19h00
- dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00



■ TRIBUNES

LA MAJORITÉ, LA CHAIZE 2020

Le maintien et l'attractivité des commerces de notre commune constituent l'une de nos priorités depuis le début de notre mandat. En effet, nous croyons que la richesse de notre centre bourg vient des commerçants qui l'animent et qui en font un cœur battant. Préserver cet atout dynamique est donc l'une de notre mission.

C'est pour cela que, depuis 2014, nous travaillons pour offrir à nos commerçants, un environnement favorable.

En 2016, ce travail s'est concrétisé par la rénovation de la route de la Gare et la démolition des abattoirs Vrignaud, sécurisant ainsi la circulation tout en confortant l'offre de stationnement en retirant une « verrue » du centre bourg. C'est aussi le partenariat étroit que nous construisons avec l'Union des Commerçants et Artisans Vicomtais (UCAV) autour du marché de Noël ou de la Journée du commerce de proximité : nous tenons d'ailleurs à les féliciter pour le label « Commerces de proximité » qu'ils viennent de décrocher.

C'est ce même objectif qui nous guide pour demain, construire le futur pôle « Cieutat » offrant des services médicaux et paramédicaux plus accessibles aux Vicomtais. C'est aussi pour cela que nous faisons le choix de travailler à un service de relais postal, en collaboration étroite avec nos commerçants et le groupe La Poste. Car offrir le même service postal à des horaires élargis et adaptés à nos modes de vie, tout en apportant à un commerçant une activité rémunératrice, c'est justement permettre aux Vicomtais de consommer mieux, de consommer local. Car c'est ensemble et déterminés que nous arriverons à maintenir nos commerces de proximité !

L'équipe « La Chaize 2020 »

L'OPPOSITION, LA CHAIZE ENSEMBLE

La majorité municipale décide de la fermeture du bureau de Poste pour le 1^{er} septembre 2017.

En l'état, cette solution élaborée sans aucune concertation ni information n'est pas acceptable. Rappelons que cette fermeture n'est pas une volonté du groupe la Poste mais bel et bien celle de la Mairie.

Les habitudes de chacun changent et nous partageons avec la majorité la nécessité de faire évoluer ce service public local pour satisfaire le plus grand nombre.

La Poste demeure un service indispensable pour de nombreux usagers de la Chaize le Vicomte et des communes avoisinantes. La fermeture de ce bureau sera synonyme de réduction voir de suppression d'un grand nombre de services. La totalité des services financiers vont ainsi disparaître excepté les retraits désormais limités à 150 € par période de sept jours au lieu de 800.

Les retours d'expérience nous conduisent à douter de la pertinence d'un tel choix et indiquent également qu'il ne peut s'inscrire dans la durée. Nous devons garder à l'esprit qu'il nous sera très difficile de faire revenir sur notre territoire un véritable service postal. Se pose également la question des fermetures annuelles : qui assurera le service quand le commerçant sera en congés ?

Nous avons proposé en conseil de travailler à des solutions répondant davantage aux besoins et aux enjeux futurs comme la création d'une Agence Postale Communal ou une Maison de Services au Public garantissant un accès durable aux services postaux et aux services publics en général.

■ MATINÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La municipalité organise une matinée d'accueil pour les personnes qui viennent de s'installer à La Chaize-le-Vicomte.

Organisé le 20 mai 2017 à 10h15, ce moment d'échange et de convivialité est l'occasion pour les nouveaux Vicomtais de découvrir les richesses historiques, associatives et les diverses structures sportives et culturelles de notre commune.

- Déroulement de la matinée :
- 10h15 accueil
 - 10h30 départ de la visite en bus
 - 11h45 retour à la mairie et échanges en partageant le verre de l'amitié.

Nous vous invitons à vous inscrire à cette matinée d'accueil en retournant le coupon réponse ci-dessous avant le 2 mai 2017 ou par courrier électronique à mairie@lachaizelevicomte.com.

Coupon réponse d'inscription « Nouveaux arrivants » - A RETOURNER AVANT LE 02/05/2017

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone : Nombre de personnes présentes :

Dont nombre d'enfants : Dont personnes à mobilité réduite :



LA MAIRIE
4, rue des Noyers
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
Tél. : 02 51 05 70 21
Fax : 02 51 02 76 81
mairie@lachaizelevicomte.com
www.lachaizelevicomte.com



HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi, mercredi et jeudi :
8h30 - 12h30
14h00 - 17h30
- Mardi : 8h30 - 12h30
- Vendredi :
8h30 - 12h30
14h00 - 17h00